

4 juillet 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE L'ARTOIS

(Euronext Paris)

Par courrier du 3 juillet 2008, M. Vincent Bolloré, a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 juin 2008, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, par suite d'une acquisition d'actions SOCIETE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE L'ARTOIS hors marché, les seuils de 95% du capital et des droits de vote de cette société et détenir, directement et indirectement, 253 164 actions SOCIETE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE L'ARTOIS représentant autant de droits de vote, soit 95,10% du capital et des droits de vote de cette société (1), répartis de la manière suivante :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Vincent Bolloré	25	0,01
Bolloré Participations (2)	25	0,01
Bolloré (2)	23 882	8,97
Compagnie du Cambodge (2)	18 722	7,03
Financière Moncey (2)	111 947	42,05
Société Bordelaise Africaine (2)	80 368	30,19
Socfrance (2)	18 195	6,84
Total	253 164	95,10

(1) Sur la base d'un capital composé de 266 200 actions représentant autant de droits de vote.

(2) Société anonyme contrôlée par M. Vincent Bolloré.